

Réf: Dossier N° 057364

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIETE DE VENTE DE DENREE
ALIMENTAIRES ET MULTISERVICES SARL »

Siège social Abidjan, Cocody, ANGRE 8eme TRANCHE, Lot 252,
Ilot 18

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15/11/2021 , et enregistrés au CEPICI le 16/11/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE DE VENTE DE DENREE
ALIMENTAIRES ET MULTISERVICES SARL »

Objet : DISTRIBUTION, ACHAT ET VENTE DE DENREES
ALIMENTAIRES, ACHAT, VENTE ET TRANSPORT DE PRODUITS
VIVRIER

S TRANSPORT DE PERSONNES ET DE MARCHANDISES
COMMERCE GENERAL, QUINCAILLERIE, IMPORT-
EXPOR

T ELEVAGE, AGRICULTURE, FOURNITURE D'EQUIPEMENT
AGRICOLE ET D'ELEVAGE

FOURNITURE DEMATERIEL AGRO-PASTORAL
FOURNITURE DE BUREAU ET DE MOBILIER, BTP, GENIE
CIVIL, PRODUCTION ET DISTRIBUTION ANIMAL, NEGOCE DE
PRODUITS AGRICOLE

PRESTATION DE SERVICES
DIVERSES

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens
meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes, et en garantie l'
affectation hypothécaire ou en nantissement de tous ou partie
des bien sociaux.

- La prise de participation de la société dans toutes
entreprises ou société ivoirienne ou étrangères, créées ou à
créer ayant un objet similaire ou connexe.

Et généralement, toutes opérations commerciales,
industrielles, financières, mobilières et immobilière, pouvant se
rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous
objets similaires ou susceptibles d'en assurer le

développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ANGRE 8eme TRANCHE, Lot 252, Ilot 18

Dirigeant(s) : Mlle COULIBALY AWA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-07410 du 26/11/2021 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°36822/GTCA/RC/2021 du 26/11/2021

